

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

Le projet d'ACCIS est relancé

JURISPRUDENCE

Page 8

■ Entreprises en difficulté

Douglas Debost

Le liquidateur peut (enfin !) agir en inopposabilité d'une déclaration d'insaisissabilité

(Cass. com., 15 nov. 2016)

CULTURE

Page 13

■ Bibliographie

Christian Baillon-Passe

La nouvelle pensée unique en social-démocratie

Page 14

■ Bibliographie

Didier Du Blé

Alexandre Scriabine ou l'ivresse des sphères

Page 15

■ À l'affiche

François Ménager

Hôtel Feydeau

ACTUALITÉ

La semaine fiscale

Le projet d'ACCIS est relancé ¹²³⁵⁸

Frédérique PERROTIN

La Commission européenne a présenté un nouveau projet d'assiette commune pour les États membres. Ce projet en deux étapes, obligatoire pour les grands groupes internationaux, devrait permettre de limiter la planification fiscale agressive et doper la croissance au sein de l'Union. Des mesures permettant de mieux réguler la double imposition devraient fournir un cadre fiscal sécurisé pour les entreprises.

Le projet de la Commission consistant à introduire une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS) aux États membres a pour objectif de réduire les incohérences entre les systèmes fiscaux, améliorer l'efficacité et la transparence de la fiscalité des entreprises et finaliser l'établissement d'un véritable marché unique. Cet ensemble de règles permet de déterminer le résultat imposable d'une société au sein de l'Union européenne. Avec l'ACCIS, les sociétés exerçant des activités transfrontalières devront se conformer à un système européen unique pour déterminer leur revenu imposable, plutôt qu'aux différents régimes nationaux dans lesquels l'activité est exercée. Les groupes soumis au régime ACCIS auraient la possibilité de ne remplir qu'une seule déclaration fiscale consolidée pour l'ensemble de leurs activités au sein de l'UE. Les résultats imposables consolidés du groupe seraient répartis entre chacune des sociétés qui le constituent par application d'une formule simple. Cela permettra à chaque

État membre de soumettre les bénéficiaires des sociétés résidentes de cet État à son propre taux.

■ Une réforme ambitieuse

Il s'agit sans doute de la réforme de l'impôt sur les sociétés la plus ambitieuse jamais proposée dans l'Union. L'ACCIS fournira aux États membres un système entièrement nouveau pour l'imposition des multinationales, qui permettra à l'Union d'offrir un environnement plus favorable aux entreprises tout en supprimant les principaux canaux de transfert de bénéfices. Ce projet communautaire remonte à 2011 mais la proposition initiale de la Commission s'est révélée trop ambitieuse pour parvenir à un accord unanime des États membres. Depuis lors, le projet était au point mort. Le 26 octobre dernier, la Commission européenne a proposé de relancer un nouveau projet d'ACCIS.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34